

# FICHE MÉMO - CERTIFICAT DE DÉCÈS RÉALISÉS PAR UN INFIRMIER

(A garder en tournée)

## CONDITIONS POUR INTERVENIR

- ✓ Diplôme d'état d'infirmier >3ans
- ✓ Formation spécifique validée
- ✓ Patient majeur
- ✓ A domicile, EHPAD, HAD, établissement médico-social
- ✓ Mort naturelle ou attendue

## LES INDISPENSABLES



**Certificat de décès vierge**



**Tampon professionnel**

OU



**Application ou site CertDC**



**e-CPS sur smartphone/tablet PC**

## ÉTAPES DE LA VISITE



### Constater la mort

- ↳ Depister les signes d'absences de vie
- ↳ Observer les signes de mort



**Examiner le corps en entier et vérifier l'absence de signes suspects**

### EN CAS DE DOUTE

- ↳ Appeler les forces de l'ordre, attendre et sécurisé le lieu
- ↳ Appeler le 15 pour l'envoi d'un médecin dans le cadre d'un OML

## RÉDACTION DU CERTIFICAT



### Si papier :

- > Il est remis à la famille ou aux pompes funèbres pour la levée de corps
- > Un certificat de non contagion doit être rédigé en cas de transport hors de France

## REDACTION DU CERTIFICAT



### Sur internet :

- > A l'adresse suivante : <https://certdc.inserm.fr/auth/>

### Identification

- > connexion avec votre carte e-CPS ou CPS



**Rappel : Le défunt doit être formellement identifié**